

VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE

REF : DV/VG N° Cab 15-009

ARR2015_0200

ARRETÉ

OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 28 DECEMBRE 2015 au 4 JANVIER 2016 INCLUS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 28 mars 2014

VU la délibération du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 28 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclus,

A R R E T E

ARTICLE 1: Monsieur Gérard SANCHEZ, 3^{ème} Maire-Adjoint, et Madame Annyck DODOTE, 4^{ème} Maire-Adjoint, remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 28 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclus.

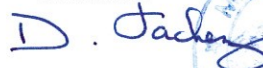
ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Gérard SANCHEZ, 3^{ème} Maire-Adjoint
- Madame Annyck DODOTE, 4^{ème} Maire-Adjoint,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 14 DEC. 2015

Le Maire



Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	17 DEC. 2015
Affiché le	17 DEC. 2015
Notifié le	18 DEC. 2015
Publié le	17 DEC. 2015

